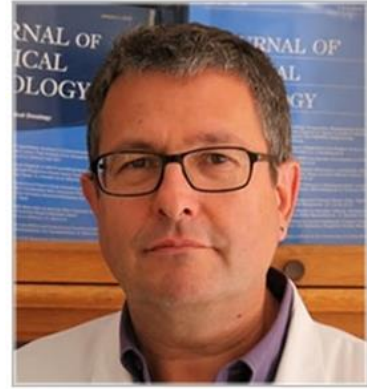


Déclaration publique d'intérêts 2022

Christian GUY-COICHARD



J'ai adhéré au Formindep en 2011, et j'en suis membre du Conseil d'Administration depuis 2016. J'ai eu le plaisir de piloter l'enquête qui a permis un classement des CHU en fonction de leurs politiques de gestion des conflits d'intérêts en 2019 (publiée dans PlosOne).

Praticien Hospitalier à l'AP-HP (Groupe Hospitalo-Universitaire Sorbonne Université), depuis 2005, mes revenus sont depuis cette date exclusivement constitués de mon salaire de PH, et de quelques rémunérations sans aucun lien avec une entreprise pharmaceutique ou autre :

- Enseignement universitaire (Paris SU, Paris U, Créteil) depuis 2003
- Formations pour des réseaux de soins
- Expertises pour la HAS
- Articles publiés dans des revues scientifiques indépendantes à comité de lecture.

Je n'ai (ni actuellement ni antérieurement) aucun lien, personnel ni familial, avec une entreprise privée œuvrant dans le domaine de la santé, ni avec une mutuelle, une assurance.

Je suis adhérent de sociétés savantes (SFETD, IASP), dont je ne peux garantir l'indépendance, mais dont je n'ai obtenu aucune rémunération ni avantage, et vice-président du CA du réseau de soins régional LCD (Lutter Contre la Douleur), financé exclusivement par l'ARS.

Je suis élu à la CME (Commission Médicale d'Établissement) de l'AP-HP depuis 2012.

Je siège à la CRSA (Conférence régionale santé autonomie) de l'ARS Ile de France, en tant que représentant des personnels de santé, depuis 2016. Je fais partie du Conseil de la CPAM 77 depuis 2021.

Je suis adhérent ou militant de diverses associations pouvant intervenir dans le domaine de la santé (ATTAC, Copernic, Anticor, Maison des Lanceurs d'Alerte, Mouvement de défense de l'Hôpital Public, Collectif Inter-Hôpitaux, etc...). J'ai signé un grand nombre de pétitions concourant en particulier à la défense du service public de santé et à l'égalité de l'accès aux soins. Syndicaliste, je milite depuis 35 ans environ à la CGT.

J'ai fait le choix clairement affirmé depuis janvier 2013 de n'avoir aucun lien avec les entreprises privées intervenant dans le domaine de la santé. Je ne reçois plus, depuis cette date, les délégués commerciaux des firmes pharmaceutiques, et je refuse toute participation à une réunion ou une formation organisée ou soutenue par une de ces firmes.

Jusqu'en 2012, j'ai parfois été contraint, pour assister à des congrès scientifiques (pour certains desquels une intervention de ma part a été sollicitée) d'avoir recours à un financement ou un cofinancement par une entreprise pharmaceutique, mon employeur n'acceptant de couvrir que partiellement, voire pas du tout, ces frais importants. Ce sont les seuls liens d'intérêt que j'ai entretenus avec ces entreprises, et je n'y ai plus recours depuis janvier 2013.